



Registre
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15

Le 17 NOVEMBRE 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Madame LEVRARD Françoise

Présents : 14 *Date de convocation du conseil municipal : 10/11/14*

Votants : 14

Présents : Mmes Tetu-Edin – Ribot - Houdoin –Gaignard – Lhomer – Regner
Mrs Regner- Danvert – Lebreton – Charton - Hardouin
Timmerman - Babai

Absent excusé : Laurent Cartier

Formant la majorité des membres en exercice

Madame BOUCONTET Sonia a été élue secrétaire de séance.

Délib^o17-11-14-01

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR CREANCES IRRECOUVRABLES

Face aux difficultés rencontrées pour recouvrer certaines créances, Madame La Trésorière sollicite l'admission en non-valeur de titres émis par la commune de 2009 à 2013.

Madame Le maire présente aux Conseillers Municipaux l'état des présentations et admissions. Suite à cet état, Madame le Maire propose en conséquence d'admettre en non-valeur ces titres non recouverts.

La dépense en résultant Chapitre sera mandatée au Budget Principal au chapitre 65.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE l'admission en non-valeur de cette créance irrécouvrable d'un montant de 3 424.33 euros.

Délibn°17-11-14-02

Objet : Décision modificative budgétaire n°4

Madame Le Maire informe le Conseil municipal que la commune va encaisser 20 637 euros correspondant au fond de péréquation intercommunal et communal La commune doit reverser une partie du FPIC soit 9 085 euros. Afin de procéder au reversement une décision modificative budgétaire est prévue (BP 2014 –compte 73925 prévu 5906 €)

Budget Commune - Section Fonctionnement

Cpte 73925	Reversement FPIC	+ 3 179 €
Cpte 61522	Entretien bâtiments	- 3 179 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer les opérations ci-dessus :

Délibn°17-11-14-03

Objet : Décision modificative budgétaire n°5- paiement facture orgue

Madame Le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de pouvoir régler la facture de restauration de l'orgue de la Basilique, il est nécessaire de prendre la décision modificative budgétaire suivante :

INVESTISSEMENT Dépenses

Cpte 020	(dépenses imprévues investissement)	- 9 922 €
Cpte 2313	Restauration orgue	+ 106 794 €

INVESTISSEMENT Recettes

Cpte 1328	Subvention (fondation du patrimoine,souscription, Amis de notre dame du Chêne)	+ 92 200 €
Cpte 021	Virement de la section fonctionnement	+ 4 672 €

FONCTIONNEMENT Dépenses

Cpte 022	Dépenses imprévues	- 4 672 €
Cpte 023	Virement à la section investissement	+ 4 672 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer les opérations ci-dessus :

Délibn°17-11-14-04

Objet : Tarif participation assainissement collectif Rue de Saint-Julien jusqu'au 28/2/2015

Les travaux d'assainissement Rue de Saint-Julien vont se terminer bientôt. Les travaux ayant pris du retard et afin de ne pas pénaliser les 10 foyers raccordables rue de Saint-Julien, Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de maintenir le tarif 2014 soit 1 270 euros jusqu'au 28/02/2015.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'accorder le tarif 2014 pour la participation assainissement collectif soit 1 270 euros jusqu'au 28 février 2015 pour ces 10 foyers. Les foyers Rue de Saint-Julien qui se raccorderont au réseau d'assainissement à partir du 1^{er} mars 2015, régleront le tarif 2015 soit 1 600 euros.

Délibn°17-11-14-05

Objet : *Reversement indemnités élections municipales*

Madame Le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'Etat a versé des indemnités à la commune pour l'organisation des élections municipales. Pour les élections municipales du mois de mars 2014, la somme de 146.83 euros a été versée.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal décide de les reverser à Madame Sonia BOUCONTET, secrétaire de Mairie, qui en assure le travail, soit 146.83 euros – CSG et RDS = 135.44 euros

Délibn° 17-11-14-06

Objet : *Devis pare-ballons terrain de foot*

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux les différents devis pour la fourniture et la pose d'un pare-ballons au terrain de foot.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de EPS CONCEPT pour la fourniture du pare-ballons pour un montant de 1 405.05 € HT soit 1 686.06 € TTC.

Délibn° 17-11-14-07

Objet : *Reversement indemnités élections européennes*

Madame Le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'Etat a versé des indemnités à la commune pour l'organisation des élections européennes. Pour les élections européennes du mois de mars 2014, la somme de 146.83 euros a été versée.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal décide de les reverser à Madame Sonia BOUCONTET, secrétaire de Mairie, qui en assure le travail, soit 146.83 euros – CSG et RDS = 135.44 euros

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30